

Bretagne, Côtes-d'Armor
Ploubazlanec
Loguivy-de-la-Mer
route de Loguivy-de-la-Mer

Croix de cimetière, route de Loguivy-de-la-Mer (Ploubazlanec)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22011312
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2007
Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Ploubazlanec
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : croix de cimetière

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 2004, AH, 1

Historique

Période(s) principale(s) : limite 19e siècle 20e siècle (?)

Description

Croix de cimetière posée sur un soubassement formé par un emmarchement à deux degrés. Elle comprend un fût monolithe en granite de section octogonale sommé d'une croix terminale écotée en kersantite ornée d'un Christ en croix en ronde-bosse (type herno).

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; kersantite ; pierre de taille

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations



Vue générale
Phot. Patrick Pichouron
IVR53_20072210058NUCA



Vue générale
Phot. Patrick Pichouron
IVR53_20072210059NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les églises, chapelles, cimetières, croix monumentales et monuments aux morts sur la commune de Ploubazlanec (IA22010963) Bretagne, Côtes-d'Armor, Ploubazlanec

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Écart de Loguivy-de-la-Mer (Ploubazlanec) (IA22010974) Bretagne, Côtes-d'Armor, Ploubazlanec, Loguivy-de-la-Mer, l' Issue, Crech-Baellan, Beg-an-Enez

Auteur(s) du dossier : Patrick Pichouron

Copyright(s) : (c) Région Bretagne ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor



Vue générale

IVR53_20072210058NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale

IVR53_20072210059NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation